

Examen de spécialiste en vue de l'obtention du titre de spécialiste en pédiatrie

La réussite de l'examen de spécialiste en pédiatrie est une condition nécessaire pour l'acquisition du titre de médecin spécialiste en pédiatrie. Seuls les titulaires d'un diplôme fédéral de médecin ou d'un diplôme de médecin étranger reconnu par l'OFSP sont admis à l'examen de spécialiste. L'examen écrit théorique ne peut être fait qu'après trois ans de formation post-graduée pédiatrique (3 ans de formation post-graduée de base selon le programme de formation ou 2 ans de formation de base + 1 an dans un cabinet pédiatrique ou 2 ans de formation de base + 1 an de formation approfondie dans une clinique pédiatrique). Il est recommandé au candidat de passer la partie théorique écrite de son examen de spécialiste au plus tôt durant la quatrième année de sa formation postgraduée et la partie pratique orale, durant la cinquième année. L'examen pratique ne peut être effectué que par les candidat(e)s qui ont réussi l'examen écrit et qui se sont inscrits pour les 2 examens avant le **31 mai 2020**.

Lieu et date

Examen écrit : **Jeudi le 18 juin 2020, 09h00 - 12h00**
Université de Fribourg, Bd de Pérolles 90, Auditoire A120

La Société suisse de pédiatrie a décidé de maintenir l'examen de cette année. Pour l'heure, nous ne savons cependant pas s'il aura lieu comme prévu le 18 juin à Fribourg ou à un autre moment. Vous trouverez de plus amples informations, régulièrement mises à jour, sur le site www.swiss-paediatrics.org.

Examen pratique : **Septembre à décembre 2020**
La répartition se fera après l'examen écrit théorique, la date et le lieu seront communiqués en même temps que les résultats de l'examen écrit théorique. Les demandes particulières concernant la date de l'examen oral pratique ne seront prises en compte que si elles sont dûment fondées et dans des cas exceptionnels. Elles doivent être annoncées sur le formulaire d'inscription. Les vacances ne sont pas un motif suffisant.

Taxe d'examen

La SSP prélève une participation aux frais de Fr. 250.- pour l'examen écrit et Fr. 950.- pour l'examen pratique. Ces deux taxes sont facturées au terme de l'échéance des inscriptions et doivent être payées avant l'examen écrit.

Délai d'inscription pour les deux examens : le 31 mai 2020

Inscription

Société Suisse de Pédiatrie, Secrétariat, Case postale 1380, 1701 Fribourg
Tél. 026 350 33 44, secretariat@swiss-paediatrics.org

Les formulaires d'inscription peuvent être obtenus auprès du secrétariat. Ils sont également disponibles sur le site internet <https://www.swiss-paediatrics.org/fr/examen-de-specialiste>.